

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 11 janvier 2025

Le samedi 11 janvier 2025, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents :
Tanguy ANTRESSANGLE, Axel CABLÉ.

Objet : Participation frais scolaires Etables

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'absence d'école publique sur la Commune de Saint-Victor,
Vu la convention du 1^{er} mars 2007 signé entre les communes de Saint-Victor et Etables concernant la participation aux frais de scolarité des enfants de Saint-Victor scolarisés à Etables,
Vu le coût réel d'un élève à l'école publique d'Etables d'un montant de 481,01 € pour l'année scolaire 2023/2024,

Monsieur le Maire rappelle que 2 de la Commune de Saint-Victor étaient scolarisés à l'école publique d'Etables pour l'année 2023/2024.

Après avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention (FROMENTOUX Fabienne) et 1 voix contre (MAGNOULOUX Bernard), le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Autorise le paiement de la participation des communes de résidence aux frais scolaires de l'école publique d'Etables d'un montant total de 962,02€ au titre de l'année 2023/2024.

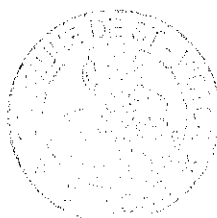
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

Alain MESBAH-SAVEL

Patrick MARGAND



Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 1